

20231211_DL_03

OBJET Avenant n°1 au lot 6 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique » – Modification du Bordereau des prix unitaires.

Date de convocation :
04 décembre 2023

Date de séance :
11 décembre 2023

Date d'affichage :
21 décembre 2023

Membres en exercice : 9

Membres présents : 3

Membres votants : 6

Séance en présentiel et en visioconférence

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 17h45 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : VARLET Philippe, PARSIS Laurent, Mme DELETRE Margaux.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoir :

Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe
Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Mme DELETRE Margaux
Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent.

Le présent avenant s'inscrit dans l'accord-cadre Télécom du groupement de commandes « usages numériques » coordonné par syndicat mixte Somme Numérique. L'accord-cadre a pour objet la fourniture de services de télécommunications. Les prestations sont divisées en 9 lots. Le lot 6 a pour objet « Réseau de collecte xDSL ». Ce lot a été attribué par délibération du Bureau en date du 04 septembre 2023, suite à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 04 septembre 2023 à la société SERINYA.

L'avenant a pour objet de mettre à jour le bordereau des prix unitaires pour prendre en compte les éléments durcis. Le surcoût (déduit) des équipements durcis est de :

- A/DSL : 36 €/HT/Mois/Routeur
Modèle : Westermo BRD-355A
- SDSL : 32€/HT/Mois/Routeur
Modèle : Siemens M826-2 SHDSL 6GK5826-2AB00-2AB2

A cela s'ajoute des lignes au BPU pertinentes :

- Routeur FTTO pour la granularité des débits
- SDSL durci
- Journée de prestation pour de l'accompagnement hors périmètre Serinya
- Ligne ADSL support en cas de besoin).

LE BUREAU

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu les pièces administratives de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique »
- Vu la décision du Bureau n°1 en date du 04 septembre 2023 portant attribution du lot 6 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique »
- Vu les statuts du syndicat mixte,

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour l'adoption de l'avenant n°1 du lot 6 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique ».

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'avenant n°1 du lot 6 de l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique » est adopté.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.